

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
5 — 37 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

L'Espagne continue à se débattre contre des difficultés multiples, et la crise politique se complique d'une crise financière de plus en plus grave. Aussi les feuilles espagnoles nous entretiennent de divers moyens proposés pour venir en aide aux exigences du Trésor. D'après l'*Irrurac Bat*, la question du candidat à la couronne aurait été traitée dans le conseil des ministres tenu le 21; mais aucune résolution n'a été adoptée. Il serait bien temps cependant de prendre une décision.

Une entrevue aura-t-elle lieu entre l'empereur d'Autriche et le roi d'Italie? Le fait d'abord annoncé a été plus tard formellement démenti. Aujourd'hui, on assure de nouveau que les deux souverains se rencontreront; mais le lieu du rendez-vous n'est pas encore fixé. Dans tous les cas, l'entrevue n'aurait lieu qu'après le voyage de l'empereur d'Autriche en Egypte.

On s'occupe beaucoup, à Vienne, des troubles de la Dalmatie. La lutte est très-vive de part et d'autre. Ainsi, à la date du 23, les insurgés, auxquels se sont joints 1,500 rajaks de l'Herzégovine, ont surpris par trahison le fort Tapjevich et ont massacré le commandant et une partie de la garnison. Par contre, ils ont échoué dans leur attaque contre les forts de Trinita et de Gorazda, et ont subi des pertes considérables.

La crise ministérielle en Italie peut être considérée comme terminée. M. Rudini prend le

portefeuille de l'intérieur, laissé libre par la démission de M. Ferraris, et M. Vigliani devient ministre de la justice. Tout se borne à cette modification, et les journaux qui, comme la *Gazette piémontaise*, parlaient d'un coup d'Etat et de la dissolution immédiate de la Chambre, sont forcés de reconnaître que rien de semblable n'aura lieu.

La convocation du Corps-Législatif pour les premiers jours de novembre, à l'effet de reprendre et de terminer la session extraordinaire, aurait été résolue dans le dernier conseil des ministres tenu à Compiègne.

— Jeudi ont eu lieu à Paris plusieurs réunions, dans lesquelles ont été entendus MM. Bancel, Ferry, Pelletan et Garnier-Pagès.

La plus importante est celle qui a été tenue rue de Lyon, et qui a fourni à M. Jules Simon l'occasion de déclarations dont la *Réforme* s'empresse de prendre acte.

L'honorable député de la Gironde s'est engagé à se présenter au premier appel de ses électeurs.

« Non-seulement, a-t-il dit, je suis prêt à venir donner devant mes électeurs toutes les explications qu'ils pourront réclamer, à leur soumettre mes votes, ma conduite, mais, en cas de divergence, je n'hésiterai pas à donner ma démission et à leur dire : « Si je représente vos sentiments, nommez-moi; si je les méconnaissais, changez-moi. »

Après avoir renouvelé sa protestation contre toute manifestation pour le 26 octobre, M. Jules Simon a ajouté que, dans sa conviction, l'Empire ne tarderait pas à tomber sous les coups du suffrage universel.

L'assemblée a vivement applaudi et s'est séparée aux cris de : Vive la République !

— La *Liberté* déclare qu'il n'est pas vrai que les 116 aient le projet d'aucune révision ni d'aucun manifeste. Ils attendront pour s'expliquer qu'ils puissent le faire en montant à la tribune du Corps-Législatif.

— La réunion des députés tenue vendredi à la bibliothèque du Corps-Législatif n'a été, comme nous le pressentions, qu'une simple conférence préliminaire entre un petit nombre de membres de l'ancienne majorité. Il ne pouvait conséquemment en sortir ni résolutions, ni programme. On s'est borné à un échange de vues générales, sur les points que l'on pourrait adopter comme bases de ralliement pour la campagne parlementaire.

Une assemblée plus nombreuse doit être convoquée prochainement.

— Le *Temps* annonce que M. de Kératry n'adhère pas au manifeste de la gauche.

Cette détermination coïncide avec un discours prononcé ces jours derniers, à Brest, par l'honorable député du Finistère, et qui révèle de sa part l'intention d'éviter tout ce qui pourrait donner à son attitude un cachet d'opposition exagérée.

C'est dans un banquet que lui offraient ses électeurs, et qui avait par conséquent pour lui une sorte de caractère officiel, que M. de Kératry s'est expliqué en ce sens.

— Le *Nord* donne cette nouvelle : « Un ancien député républicain, le lieutenant Valentin, vient d'arriver à Paris, où il est chargé de porter la réponse définitive de Ledru-

Rollin sur sa candidature aux élections. Ledru-Rollin livre son nom à toutes les listes qui le proposeront; il accepte les candidatures comme une protestation contre le gouvernement impérial; mais il ne prêterait pas le serment et n'entrera pas au Corps-Législatif. »

— Si l'on en croit une rumeur, dit le *Nouvelliste de Rouen*, la candidature de M. Rochefort serait encore abandonnée par les irréconciliables.

Les candidats pour les quatre circonscriptions vacantes de la Seine seraient les citoyens Louis Blanc, Félix Pyat, Victor Hugo et Ledru-Rollin.

LE MOUVEMENT PROTECTIONNISTE.

Le comité industriel et commercial, nommé dans le dernier meeting de Rouen, s'est réuni au Lloyd rouennais pour se constituer.

Vendredi prochain, 29 octobre, une nouvelle réunion aura lieu au Lloyd, sous la présidence de M. Pouyer-Quertier.

Les ouvriers rouennais seront représentés par des délégués à cette assemblée.

Le même jour, à Lille, un meeting réunira toutes les branches industrielles du département du Nord et les députés de la région.

La journée du 29 octobre sera donc signalée par deux manifestations contre les traités de commerce.

M. Ozenne, conseiller d'Etat, secrétaire général du ministère du commerce, va de nouveau quitter Paris pour reprendre sa tournée d'enquête. Il arrivera mardi prochain, 26 octobre, à Amiens, où il sera reçu par la

PEUPELTON.

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

DEUXIÈME PARTIE.

LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

(Suite.)

Cette protestation s'achevait, lorsqu'un passant vint annoncer que l'avant-garde des Mayençais avait été aperçue sortant de Nantes, et qu'elle ne pouvait l'arder à paraître aux environs du lac de Grand-Lieu.

— Séparons-nous au plus vite, dit le comte en serrant sa femme et sa nièce entre ses bras. Vous devriez être parties depuis une heure au moins. Une escorte vous accompagnera jusqu'à Montaigne.

Mme de Flavigny et Blanche ne montrèrent aucune faiblesse. Quand elles eurent pris place dans la berline qui allait les emporter, la comtesse s'inclina vers son fils penché sur l'appui de la portière; elle l'embrassa, et laissa tomber une larme que nul ne vit, mais qu'il sentit brûlante sur son front. Blanche pressa une der-

nière fois la main du comte et celle de Raoul. Au même instant, son regard rencontra un regard qui étincelait; c'était celui de Gaëtan. Elle fut contrainte de détourner les yeux, ce qu'elle fit d'un air froid et hautain.

— Elle est plus jolie que jamais! murmurait le marquis, et plus dédaigneuse encore, s'il est possible. Peuh! reprit-il, si je la revoyais souvent, je suis convaincu que je l'adorerais, et, Dieu me damne! je ne suis pas homme à l'adorer en vain.

La voiture s'ébranla; elle franchit la grille du château et s'enfonça rapidement sous les ombrages de l'avenue. Elle était précédée et suivie d'une escorte de cavaliers vendéens.

Tandis que le comte, Raoul et Gaëtan cherchaient encore à apercevoir la berline à travers les sinuosités du chemin, un homme aborda le marquis. Cet homme portait un costume que l'un des chefs de l'armée royale avait mis à la mode, et qui avait même valu aux insurgés l'épithète de brigands, à cause de l'étrange physionomie qu'il donnait à ceux qui en étaient revêtus. Ce costume se composait ainsi: un mouchoir rouge sur la tête; un autre passé autour du cou, dont les bouts retombaient sur une veste de siamoise; deux autres serrant à la taille un pantalon de toile du pays et soutenant tout un arsenal de pistolets et de couteaux. Affublé de la sorte, véritable caricature du jeune et célèbre gé-

néral vendéen, cet homme était affreux à voir. Il avait sur le visage une expression sournoise et féroce; et quoiqu'il eût vieilli, lui aussi, il n'était point méconnaissable: c'était Roch Duhoux.

— Commandant, dit-il en portant militairement la main à son front, où faut-il braquer mes deux pièces de canon?

— Tu le sauras tout-à-l'heure, répondit Gaëtan.

Roch Duhoux allait se retirer. Le marquis le retint; puis, le montrant au comte et à son fils:

— Messieurs, dit-il, je vous présente un de mes bons artilleurs... Peut-être vous souvenez-vous de lui? c'est l'ancien jardinier du chevalier de Morsanges... Vous savez? celui-là même qu'un certain Bénédict a mis, d'un coup de couteau, à deux doigts de la mort. Comme moi, le coquin a la vie dure; il s'est solidement rattaché à l'existence. Depuis lors il ne m'a pas quitté; il m'a suivi à Paris, dans l'émigration, en Vendée. Il s'est déjà fort bien battu, ma foi! Charette l'a plus d'une fois complimenté. Il excelle surtout comme pointeur, et il a souvent mitraillé les Bleus, qu'il déteste presque autant que moi-même je les hais.

Quand le marquis eut achevé ses paroles, Duhoux fit le salut militaire et dit en s'animant:

— Oui, je les exécute, ces Bleus, ces républicains, ces terroristes! et j'ai un plaisir de tous les diables à les

couper par morceaux avec mes boulets. C'est que je suis un honnête homme, moi, voyez-vous!

M. de Flavigny et Raoul accueillirent avec une répugnance visible, malgré ses énergiques propos d'insurgé, celui qu'on leur présentait. Le comte ressentait une émotion pénible à la vue de cet homme qui connaissait le mystère du lac de Grand-Lieu et l'avait sans aucun doute révélé au marquis. Quant à Raoul, outre que la figure du misérable lui déplaisait profondément, il se souvenait qu'il avait paru vouloir l'assassiner pendant son duel avec Gaëtan, et il s'indignait d'être sur le point de combattre sous le même drapeau que ce hideux champion du trône et de l'autel. Cependant, comme dans les guerres civiles on ne choisit ni ses auxiliaires ni ses ennemis, et que toutes les causes, même les plus favorisées sous le rapport de l'honneur, ont leurs soldats dépravés, leurs combattants sans vergogne, qu'on méprise, mais dont on se sert, le comte et son fils, après s'être consultés du regard, convinrent tacitement de ne point faire d'esclandre et se résignèrent à tolérer ce Roch Duhoux, ainsi qu'ils avaient déjà consenti à traiter en compagnon d'armes le marquis d'Apremont. Les choses d'ailleurs étaient telles à cette époque que, si graves qu'elles fussent, les préoccupations de la vie de famille cédaient bien vite à l'empire des nécessités inflexibles de la vie publique. Le citoyen dominait

chambre du commerce dans la salle du congrès de la mairie.

Le lendemain, mercredi, M. Ozenne sera à Abbeville où il est également attendu.

On lit dans la *France militaire* :

Si nous en croyons les bruits qui circulent dans le monde militaire, dont le grand quartier-général est Paris, on conserverait trois corps d'armée, ou plutôt trois grands commandements à l'intérieur, plus celui d'Algérie.

Le commandement en chef du 1^{er} corps aurait seulement sous ses ordres immédiats les trois divisions actives d'infanterie, celle de cavalerie, la brigade dite la réserve, l'artillerie de Vincennes.

Tout ce qui est du ressort du commandement territorial rentrerait dans les attributions du général commandant la division.

La seconde division territoriale deviendrait indépendante du commandant du 1^{er} corps.

Pareille organisation serait donnée au 4^e corps d'armée, dont le quartier-général resterait à Lyon. Le commandant en chef aurait sous ses ordres les trois divisions actives d'infanterie et celle de cavalerie, stationnées dans la ville et au camp de Sathonay. Le commandement territorial serait distrait du commandement actif.

Le 3^e corps serait organisé à Metz, place autour de laquelle on construit des fortifications de campagne pouvant former une sorte de camp retranché.

A Metz se trouvent, outre les écoles du génie et de l'artillerie, un bataillon de chasseurs à pied, le 11^e; trois régiments d'infanterie de ligne, les 44^e, 80^e, 85^e, deux régiments d'artillerie, le 1^{er} monté et le 17^e à cheval. Avec la division de cavalerie de Lunéville, les deux régiments à Nancy, 57^e et 60^e de ligne, on formerait un corps embrigadé et endivisionné. Il y a aussi à Metz le 1^{er} régiment du génie.

Les 2^e et 5^e corps seraient supprimés; le 6^e l'est déjà de fait, puisqu'on a dissout les états-majors. Il resterait donc trois corps formés avec des divisions actives, l'un au centre, l'autre au nord-est, le troisième à l'est. Un corps sur la frontière qui regarde la Prusse, pour faire face à toute éventualité; un corps pour faire face à la frontière de l'est, et surtout pour contenir les populations des grands centres du midi; un corps à Paris comme réserve centrale, pouvant, avec la garde impériale, soit réprimer les troubles intérieurs, soit se porter par les chemins de fer au nord-est ou au sud-est, sur une frontière menacée.

Les divisions territoriales rentrées partout sous la direction de leurs commandants, reprendraient leur ancien fonctionnement direct avec le ministère de la guerre.

Le maréchal Bazaine, en prenant le commandement de la garde impériale, a adressé aux troupes l'ordre du jour suivant :

« Officiers, sous-officiers et soldats de la garde impériale,

» Sa Majesté l'Empereur, dans sa bienveillance, m'a appelé à l'honneur de vous commander.

» J'en suis heureux et fier : heureux de retrouver dans vos rangs bon nombre d'anciens compagnons de nos glorieuses campagnes; fier d'être à la tête de ces corps qui, par leurs services et par leurs qualités militaires, représentent l'élite de l'armée.

» Le bon esprit dont vous êtes animés est dû à l'impulsion, si loyale et si bienveillante, de S. Exc. le maréchal Regnault de Saint-Jean-d'Angely, qui, après avoir présidé à votre organisation, vous a commandés pendant quinze ans et laissera dans vos cœurs de profonds souvenirs de reconnaissance et de respect.

» Gardez ces nobles traditions, garants infaillibles de votre prestige, basé sur une conduite exemplaire, sur une énergie calme mais inébranlable dans le service, sur une bravoure irrésistible dans l'action et sur une fidélité inaltérable envers notre auguste souverain et la dynastie impériale.

» Paris, le 22 octobre 1869.

» BAZAINE. »

On lit dans le *Journal officiel* :

La loi du 1^{er} février 1868 dispose que les militaires rengagés n'auront plus droit à la haute paye journalière de 10 ou de 20 centimes par jour, qui leur était allouée en vertu de la loi du 26 avril 1855. Par suite, des réclamations ont été transmises par les inspecteurs généraux contre l'application, qui a dû continuer d'être faite, des prescriptions de l'article 12 de cette dernière loi, aux termes desquelles le complément de la prime ne doit être payé qu'à l'époque de la libération définitive du service.

Les militaires rengagés ont demandé, à défaut du remboursement immédiat de la portion de leur prime conservée à la caisse de la dotation, le paiement des intérêts de la somme restée en dépôt.

En présence des dispositions de la loi de 1855 et dans le silence de celle du 1^{er} février 1868, il n'était pas possible, sans une modification législative, de faire droit à ces réclamations, que l'équité commandait d'accueillir et que le département de la guerre reconnaissait fondées.

Après avoir pris l'avis de la commission supérieure de la dotation de l'armée, le gouvernement a préparé un projet de loi ayant pour objet d'autoriser le paiement, au profit des militaires rengagés, de l'intérêt des portions de primes conservées à la caisse de la dotation, à partir du jour de la cessation des actes souscrits au titre de la dotation de l'armée.

Ce projet sera soumis au Corps-Législatif, dès le début de la prochaine session.

L'Impératrice Eugénie est arrivée à Alexandrie le 22 octobre, à neuf heures du matin; elle est partie à dix heures pour le Caire, où elle est arrivée à deux heures et demie. La santé de Sa Majesté est excellente.

On écrit du Caire, le 23 octobre :

L'Impératrice partira, dit-on, lundi pour la Haute-Egypte. M. de Lesseps l'accompagnera dans cette excursion.

Dans l'intervalle, M. de Lesseps se rendra au canal de Suez pour en visiter les travaux qui sont poursuivis énergiquement. Leur marche rapide assure le succès de l'inauguration pour le 17 novembre.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Nous croyons être en position de démentir définitivement les bruits relatifs à une revue, que l'Empereur aurait eu l'intention de passer dans les premiers jours de la semaine.

— On s'est ému ces jours-ci, et non sans raison, d'un affichage extraordinaire des numéros du *Journal officiel* qui contenaient certaines annonces financières. Il résultait de là, en effet, pour l'entreprise à laquelle se rattachaient ces annonces, une apparence de patronage de la part du gouvernement, ou tout au moins de la part des directeurs de la feuille qui lui sert d'organe.

Informations prises, il paraît que cette publicité insolite a été purement accidentelle et qu'elle a eu lieu en dehors de toute participation, soit du ministère dont relève le *Journal officiel*, soit de M. Norbert-Billard qui le dirige.

Une note destinée à mettre les faits dans leur véritable jour sera probablement publiée demain en tête des colonnes de la feuille officielle.

De plus, on annonce que l'administration du timbre a fait dresser procès-verbal pour la contravention résultant du fait d'avoir affiché le *Journal officiel* ailleurs qu'à la porte des maisons communales.

— La grève des employés de commerce vient de prendre une direction toute nouvelle et semble marcher à un dénouement assez imprévu. Elle n'aboutirait en effet à rien moins qu'à la création d'une colossale association coopérative.

Les grévistes sont au nombre de 7,500, dont 600 femmes. — Le *Rappel* annonce qu'ils vont fonder une société au capital de dix millions.

Il sera émis pour un million d'actions et pour neuf millions d'obligations. Les employés seulement pourront souscrire aux actions.

On ajoute que de nombreuses fabriques se sont déjà mises à la disposition de la Société,

et elles lui font de telles conditions, qu'elle pourra vendre au détail aux mêmes prix que les maisons de gros.

Ce qui est certain, c'est que les employés ouvrent dès lundi trois magasins : rue des Jeûneurs, rue du Cardinal-Fesch et rue du Sentier.

Les employés-chefs seront élus par les sociétaires.

— Le *Mémorial de l'Allier* annonce que Mgr l'évêque de Moulins est parti pour Rome, accompagné de M. l'abbé Gibert, son vicaire-général et consultant du Concile.

— Le *Monde* a reçu communication de la note suivante :

« Le terme fixé, par le R. P. préposé général des Carmes déchaussés, au P. Hyacinthe de l'Immaculée-Conception, définitive provinciale et supérieur de la maison de Paris, pour qu'il rentrât dans ledit couvent étant expiré; vu les pièces et les témoignages authentiques constatant que ledit P. Hyacinthe n'est pas encore rentré dans ce couvent; l'autorité supérieure de l'ordre, par décret en date du 18 octobre 1869, a déposé le P. Hyacinthe de l'Immaculée-Conception de toutes les charges qu'il avait dans l'ordre, le déclarant d'ailleurs atteint, par son apostasie, et sous le coup de l'excommunication majeure, ainsi que de toutes les autres censures et peines ecclésiastiques édictées par le droit commun et par les constitutions de l'ordre contre les apostats. »

— Voici une mort qui aura du retentissement dans les officés de toutes les grandes maisons européennes.

On écrit de Vienne que le comte Miotrowsky Schoufeld, maître cuisinier de l'empereur François-Joseph, vient de se poignarder de désespoir.

Il paraît que le nouveau Vatel n'a pu résister à l'accès de mécontentement gastronomique dont a été saisie l'impératrice d'Autriche à la suite d'un dîner servi au prince de Prusse.

Qui sait cependant si le comte Miotrowsky Schoufeld ne s'était point imaginé faire acte de bon Autrichien en se vengeant sur l'estomac du prince prussien de l'abaissement de sa nation!

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL GÉNÉRAL.

PRÉSIDENCE DE M. LOUVET, PRÉSIDENT.

(Suite et fin.)

Le Conseil entend la lecture des vœux formés par les Conseils d'arrondissement qui n'ont pas trouvé place dans les rapports spéciaux;

Il appuie de nouveau la demande formée par le Conseil d'arrondissement d'Angers pour l'établissement d'une poudrière éloignée des

l'homme, le royaliste primait le grand seigneur.

Après une inclinaison de tête presque imperceptible, le comte dit brusquement au protégé du marquis :

— Tâchez d'avoir encore plus de bravoure que de probité, et ce ne sera pas de trop; car nous allons nous trouver aux prises avec une armée que nous n'intimidons pas aisément.

— Alerte! voilà les Mayençais!

Ce cri venait de retentir au loin. Il se répercuta en un instant, bondit d'écho en écho et éclata comme un tonnerre, proféré par des milliers de voix.

— Les Mayençais! les Mayençais!

Soudain des roulements de tambour signalèrent l'approche du danger. Les Vendéens coururent aux faisceaux. Tout le monde s'arma. Le comte prit le commandement supérieur. Il ordonna de s'égailler. Peu à peu les insurgés disparurent derrière les buissons, les touffes de genêts, les bouquets de bois, et se rendirent invisibles même aux regards les plus perçants. Les deux pièces de canon, dirigées par Roch Duboux, furent cachées dans un taillis pour faire feu sur les républicains dès que la mystérieuse et terrible mousqueterie des royalistes serait parvenue à les ébranler.

Un quart-d'heure plus tard, un silence profond régnait autour du lac de Grand-Lieu. Mais une poignante anxiété semblait en quelque sorte planer dans l'air, car les oiseaux eux-mêmes, inquiets d'apercevoir tant

d'hommes immobiles et attentifs, ne chantaient plus. Seul, un vent léger, qui agitait les feuilles des arbres et ridait la surface de l'eau, animait la perspective. Bientôt, cependant, une sourde rumeur se fit entendre; elle grossit, elle se propagea; on eût dit un bourdonnement de guêpes, un piétinement de troupeaux. Cette rumeur croissante était produite par l'arrivée des éclaireurs mayençais, lesquels marchaient avec lenteur, sondant les haies, interrogeant les replis du sol, l'oreille tendue, les yeux en éveil. Tout-à-coup ils s'arrêtèrent, déchargèrent leurs fusils sur des touffes de charmillles, d'où l'on riposta par un feu meurtrier; puis ils revinrent sur leurs pas, et retournèrent vers la première colonne d'avant-garde qui les suivait.

Deux régiments, les 32^e et 62^e d'infanterie, s'élançèrent alors au pas de charge; puis, se déployant en tirailleurs, s'égaillèrent, eux aussi, dans toutes les directions, et délogèrent avec une irrésistible impétuosité les Vendéens des abris où ils s'étaient réfugiés. Le combat dura une heure à peine, recommençant à plusieurs reprises, car chaque fois que les insurgés étaient chassés de leurs retranchements de verdure, ils reprenaient position plus loin, et forçaient les Bleus à les déloger de nouveau. Mais rien ne pouvait arrêter l'élan de ces intrépides soldats de Mayence, pas même le courage héroïque du comte et de Raoul, qui, débusquant d'un petit bois à la tête des plus braves, se jetèrent sur les

Bleus, les prirent en flanc et s'efforcèrent de mettre le désordre dans quelques bataillons de volontaires nationaux qui s'étaient imprudemment engagés. Ils se virent contraints de battre en retraite, de suivre l'exemple de Gaëtan et de Roch Duboux qui avaient déjà pris la fuite, abandonnant les deux pièces de campagne, dont la voix de bronze avait retenti sans succès.

Tandis que la cavalerie se mettait à la poursuite des vaincus, un repos d'une heure était accordé à l'avant-garde des Mayençais. Des sentinelles furent placées dans tous les chemins; les Bleus se couchèrent sur l'herbe, au bord du lac. Aucune dévastation ne fut commise, car le général Kléber avait rigoureusement défendu que les soldats, sans un ordre formel de la commission civile, ou des chefs militaires, se permissent le moindre dégât dans le pays; et, grâce à la sévérité de son site, dont les rives n'étaient et ne sont encore boisées qu'à de longs intervalles, le lac de Grand-Lieu devait être épargné.

En ce moment, un cavalier s'arrêta devant le château de Morsanges. C'était un grand jeune homme d'une beauté remarquable sous l'uniforme d'officier républicain. Mais il était pâle et triste; il contemplait d'un air à la fois curieux et navré l'habitation seigneuriale réfléchie dans les flots bleus du lac. Ce jeune homme n'était autre que Bénédicte, capitaine d'état-major, aide-camp du général Kléber.

II.

Bénédicte se tenait encore immobile et soucieux devant la grille du château de Morsanges, lorsqu'il sentit une main se poser sur son épaule. Il se retourna et se trouva en face du général Kléber, lequel le considérait avec le sourire légèrement railleur qui lui était habituel.

— Diable! lui dit le général, il paraît que cette jolie bicoque vous intéresse beaucoup. Avec quel sentiment de tristesse et de vénération vous la contemplez! Il est probable que vous avez connu les aristocrates, comme on dit de nos jours, à qui appartient cette charmante propriété.

Le capitaine fit un effort sur lui-même et maîtrisa son émotion.

— Oui, mon général, je les ai connus, car je suis né dans ce pays.

— Ah! ah! reprit Kléber. Alors vous êtes un pauvre Vendéen, mon cher Bénédicte.

— Sans la Révolution, je ne serais pas ce que je suis. C'est vous dire, mon général, que je suis comme vous, Français de cœur et républicain de conviction, quoique je n'approuve pas toujours ce qui se commet d'excessif au nom des principes que je professe, et qui seront, j'espère, la loi souveraine de l'avenir.

— Je vois, mon ami, que nous pensons de même.

habitations, dans laquelle seraient transférées les poudres actuellement déposées au château d'Angers. Il exprime également le vœu qu'une mesure semblable soit prise pour les poudres déposées au château de Saumur.

Le Conseil appuie les vœux du Conseil d'arrondissement de Saumur :

Pour que les précautions prises pour la conservation du poisson ne puissent entraver le rouissage du chauvre ;

Pour que l'administration exerce une surveillance spéciale sur les bohémiens qui séjournent aux abords des villes et bourgs.

Jeudi matin, sur les six heures et demie, une épaisse fumée annonçait aux habitants de Varennes-sous-Montsoreau que le feu venait de se déclarer au village de la Motte.

Une meule de chaume, de 4,500 kilog. environ, appartenant au sieur Urbain Cordé, était en effet la proie des flammes. Fort heureusement, elle était assez éloignée de la maison d'habitation, et celle-ci n'a pas eu à en souffrir. Le chaumier même n'a pas été entièrement perdu. Les voisins, encore chez eux à cette heure matinale, sont arrivés en grand nombre et ont arraché aux flammes un tiers environ du chaume.

Ce feu aurait été allumé, pense-t-on, par un enfant de six à sept ans, qui enflammait des allumettes chimiques auprès du chaumier.

ECOLE IMPÉRIALE DE CAVALERIE.

Liste, par ordre de mérite, des officiers sortis en 1869.

Division des lieutenants-instructeurs.

1 De Benoist. 2 Roulliers. 3 Rogerol. 4 Jourdain. 5 De Cléric. 6 Kronn. 7 Cuny. 8 Cersoy. 9 Lelong. 10 de Mont-Réal. 11 De la Rivière. 12 Guillaume. 13 Massing. 14 Meert. 15 De la Pierre. 16 Briot de la Mallerie.

17 Pistolet de Saint Ferjeux. 18 Collot. 19 Decrox. 20 Julien. 21 D'Arboussier. 22 Dormeyer. 23 Leffiliatre. 24 Moreau. 25 Pinte. 26 Beaudoin-Douchain. 27 Vaillandet.

Division des sous-lieutenants d'instruction.

1 De Moulins-Rochefort. 2 D'Aviau de Piolant. 3 Baudens. 4 Trameson. 5 Garnier de Labareyre. 6 Orfaure. 7 Déruelle. 8 Burnez. 9 Du Broc de Segange. 10 De Lur-Saluces. 11 Dupré. 12 Rouvray. 13 De Froissard de Broissia. 14 Escudier. 15 de Witte.

16 Fouraux. 17 D'Ombres. 18 Delmas de Grammont. 19 De Lachoue de la Mettrie. 20 Lagroy de Crouette de Saint Martin. 21 Serve. 22 De Selle. 23 Legrand de Vaux. 24 Daustel. 25 Perrot de Chazelle. 26 Sarrailh. 27 De Sarret de Grozon. 28 Barbier. 29 De Reinach Werth. 30 De Cossé-Brissac.

31 De Milly. 32 Perrot de Chazelle. 33 De Lévis-Mirepoix. 34 De Rougé. 35 Maur. 36 D'Ileilimer. 37 Choquet. 38 Ogier d'Ivry. 39 Des-

mousseaux de Givré. 40 Allègre. 41 Thibaut de Ménonville. 42 Ogier d'Ivry.

On travaille toujours activement pour retirer du puits des Malécots les malheureuses victimes de l'accident de mardi dernier. Nous apprenons qu'un nouveau cadavre a été retiré des mines de Chalonnès.

Une circulaire du ministre de la guerre prescrit d'accorder des congés illimités à tous les engagés volontaires servant sans prime, qui compteraient cinq ans de service sous les drapeaux, à quelque classe qu'ils appartiennent.

Par suite des congés qui viennent d'être donnés aux soldats, l'effectif des compagnies d'infanterie est ou va être prochainement ramené à 70 hommes, ce qui fait que les régiments n'auraient plus que 1,500 hommes sous armes.

Le ministre de l'instruction publique a renouvelé l'ordre de procéder à la confection d'une carte agricole de l'Empire. Chaque instituteur devra dresser le plan agricole de sa commune et en envoyer à Paris, dans des sacs, des échantillons de divers terrains. Ces échantillons seront mis en place, et l'on aura une France réduite, mais originale.

On lit dans le *Journal d'Indre et-Loire* :

« Hier, à deux heures cinquante minutes, le train express de Paris à Bordeaux venait des arrêter à la gare de bifurcation de St-Pierredes-Corps, et les voyageurs étaient descendus un instant de wagon, lorsque l'un d'eux, M. Chevet, le restaurateur du Palais-Royal, à Paris, s'aperçut que son portefeuille, contenant 50,000 fr. en billets de banque, venait de lui être enlevé. Le crayon de son portefeuille venait de tomber sur le sol, et le bruit de cette chute avait seul éveillé l'attention de M. Chevet qui fit aussitôt sa déclaration au commissaire de surveillance.

« Aussitôt on parla de fouiller les personnes présentes; mais, dans le trajet pour aller jusqu'au bureau du commissaire, le filou avait trouvé moyen d'introduire le portefeuille dans un tonneau qui se trouvait sur le passage.

« Un employé de la Compagnie, s'étant aperçu que le couvercle de ce tonneau était soulevé, regarda et y vit un portefeuille qu'il apporta aussitôt au commissaire.

« L'heure du départ sonna; au milieu du trouble occasionné par ces incidents successifs, tout le monde monta en wagon, et le train partit pour Bordeaux.

« Mais le télégraphe a dû marcher, et il est probable que le voleur sera arrêté. »

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, voulant

préservier les habitants des pertes auxquelles ils pourraient être exposés, et les empêcher de contribuer au dérangement des militaires par une trop grande facilité, leur rappelle, à l'invitation de M. le Général commandant l'École impériale de cavalerie, les dispositions du règlement sur le service intérieur des troupes à cheval, du 2 novembre 1853, art. 394, ainsi conçu :

« Il est interdit aux sous-officiers, brigadiers et aux cavaliers, de contracter, sous quelque prétexte que ce soit, aucun emprunt, dette ou engagement; et les créanciers sont sans recours légal sur leur solde. »

Hôtel-de-Ville, le 22 octobre 1869.

Le conseiller municipal délégué,
f. f^{ns} de Maire de Saumur,
LECOY.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le *Journal officiel* publie l'avis suivant émanant de la préfecture de police :

« En présence des excitations qui se produisent depuis plus d'un mois dans le but d'amener, le 26 octobre, un attroupement sur la voie publique, l'autorité a le devoir de prévenir la population de Paris que des mesures sont prises pour assurer le respect des lois et maintenir efficacement l'ordre et la tranquillité.

« Les bons citoyens sont priés de se mettre en garde contre une curiosité imprudente et à ne pas s'exposer aux conséquences pouvant résulter de l'application qui serait faite, s'il y avait lieu, de la loi du 7 juin 1848 sur les attroupements. »

Suit le texte de ladite loi.

L'Empereur est arrivé hier à Paris dans la matinée; les renseignements généraux font présumer que la journée d'aujourd'hui se passera tranquillement.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 21 octobre.

MAISSANCES.

Sexe masculin, 6,
— féminin, 5, — Total 11.

MARIAGES.

2, Antoine Portmann, tailleur d'habits, et Henriette Roland, couturière, tous deux de Saumur.

4, Clément-Adolphe-Charles Hérisson, menuisier, et Victorine-Louise Gouby, couturière, veuve Anatole Firmin, tous deux de Saumur.

5, Jean Bourgeon, domestique, et Emélie Boucher, couturière, tous deux Saumur.

5, Vincent Chalopin, domestique, et Vincent Gendron, lingère, tous deux Saumur.

5, Auguste-Louis Touret, champaniseur, de St-Florent, et Benonie-Elisabeth Bellevre, sans profession, de Saumur.

13, Frix-Clément Samadet, aubergiste, et Joséphine-Pauline Legrand, sans profession, tous deux de Saumur.

18, René Jouet, domestique, et Caroline Bonnin, couturière, tous deux de Saumur.

20, Joseph-Désiré-Abraham Mercier, peintre en bâtiments, de Bourgueil, et Marie-Joséphine Borien, sans profession, de Saumur.

DÉCÈS.

3, Jean-Baptiste-François Pottier, liquoriste, 59 ans, quai de Limoges; — 2, Louise-Clémentine Vincent, 44 ans, sans profession, épouse Vincent-Jean Jussaume, rue du Portail-Louis; — Henriette Fontaine, sans profession, 62 ans, épouse Pierre Fouque, quai de Limoges; — 3, Part (mort-né), quai de Limoges; — 9, Hermance-Marie Méchin, couturière, 25 ans, épouse Jean-Baptiste Carry, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 11, Armand-Eugène Cébron, 11 mois, rue de Fenet; — 12, Jeanne Desnoues, sans profession, 80 ans, veuve François Villeret, montée du Fort; — 13, Jean-Baptiste Hy, cordonnier, 59 ans, Hôpital; — 14, Pierre Lefranc, charron, 41 ans, Hôpital; — 15, Jacques Lepoudré, menuisier, 63 ans, quai du Marronnier; — Melina-Marguerite Gibault, sans profession, 19 ans, épouse Paul-Emile Prat, rue Neuve-Beaupaire; — 16, Jean-Thomas-Bruno Coingnard, dentiste, 71 ans, rue de la Petite-Bilange; — 15, Marie-Marguerite Giron, rentière, 78 ans, rue Notre-Dame; — 17, Louis-Emmanuel Boullissière, 2 jours, rue de la Cocasserie.

Marché de Saumur du 23 octobre.

Froment (l'h.) 77 k. 19 65	Huile de noix 50 k. 55 —
2 ^e qualité. . . 74 18 40	— chenevis 50 40 —
Seigle 75 14 —	— de lin. . . 50 44 —
Orge. 65 14 —	Graine tréfle 50 — —
Avoine. 50 10 25	— luzerne 50 — —
Fèves 75 14 —	Foin (charr.) 780 90 —
Pois blancs. . . 80 35 —	— Luzerne — 780 75 —
— rouges. . . 80 40 —	Paille — 780 45 —
Graine de lin. 70 26 —	Amandes . . . 50 — —
Colza 65 29 —	— cassées 50 — —
Chenevis. . . 50 16 50	Cire jaune. . . 50 200 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1868. 1 ^{re} qualité	» à »
Id. 2 ^e id.	» à »
Ordin., envir. de Saumur 1868, 1 ^{re} id.	70 à 75
Id. 2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1868, 1 ^{re} id.	60 à 70
Id. 2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868, 1 ^{re} id.	52 à 60
Id. 2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1868.	32 à 40

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1868.	90 à 100
Champigny, 1868. 1 ^{re} qualité	150 à 200
Id. 2 ^e id.	» à »
Varrains, 1868.	» à »
Varrains, 1868.	90 à 100
Bourgueil, 1868. 1 ^{re} qualité	120 à 140
Id. 2 ^e id.	» à »
Restigny 1868.	95 à 105
Chinon, 1868. 1 ^{re} id.	80 à 100
Id. 2 ^e id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

replit Kléber en devenant sérieux. Nous voulons l'un et l'autre le triomphe de l'égalité démocratique, c'est-à-dire la possibilité pour chacun de s'élever et de parvenir par la seule force de son intelligence, de son courage et de son travail. Plus de caste privilégiée, plus d'aristocratie dominatrice!... Ah çà! reprit-il, la famille dont vous me parliez tout-à-l'heure est noble, n'est-il pas vrai ?

— Noble d'origine et noble de cœur ! répondit Bénédicte en s'animant.

— Et vous l'aimez ?

— De toute mon âme, quoique je ne l'aie pas vue depuis des années.

— Elle a émigré sans doute, selon la mode des gentilshommes, mode qui, je le reconnais, est à présent pour eux une nécessité de salut.

— Plût à Dieu qu'elle eût suivi l'exemple ! Je crois plutôt qu'elle est restée en ce pays et qu'elle a pris part à l'insurrection.

— S'il en est ainsi, capitaine, je vous plains, puisque vous allez être obligé de vous battre contre des gens qui ont votre estime et votre affection.

Bénédicte refoula un profond soupir.

— Je ferai mon devoir, mon général, dit-il, tout en regrettant que la fatalité me jette au milieu d'une guerre civile si déplorable et si désastreuse pour notre patrie. Une pensée me console toutefois : la religion du

devoir n'exclut pas celle du souvenir, et, je l'avoue, j'espère trouver l'occasion d'être utile à la famille de Flavigny, de lui montrer qu'un adversaire n'est pas toujours un ennemi.

— Et si jamais je puis vous venir en aide, capitaine, comptez sur moi, dit Kléber, dont le mâle visage eut un rayonnement de bonté.

Son front se plissa presque aussitôt, et brusquement il reprit le ton railleur.

— Et palsembleu ! pourquoi ces gentilshommes-là s'avisent-ils de s'insurger ? Parce qu'ils ont des parchemins et des quartiers de noblesse ? La belle raison, vrai Dieu ! Sont-ils plus titrés que Canelaux, Aubert-Dubayet et mille autres qui ont pris parti pour la Révolution ? Le duc de Biron, par exemple, un de nos généraux, n'est-il pas de bien plus vieille roche que tous ces Vendéens, qui osent assumer sur eux une effrayante responsabilité en poussant toute une population à la ruine et à la mort ? car elle sera écrasée tôt ou tard, n'en doutez pas.

Après une pause, Kléber ajouta :

— Eux encore, je le comprends ! Mais ces malheureux paysans qui se lancent dans la révolte, croyant qu'ils vont faire reculer la révolution. Que gagneront-ils à cette prise d'armes où ils prodiguent tant de courage, tant d'héroïsme même ? Voyez, mon cher Bénédicte, voyez d'ici ces campagnes, ces belles échappées de

vue sur le lac de Grand-Lieu ! Voyez là-bas ces troupeaux abandonnés au hasard dans de grasses prairies. Ah ! je ne puis m'empêcher de gémir sur le sort des habitants de cette riante contrée qui, égarés, repoussent les bienfaits d'une ère nouvelle pour courir à une inévitable destruction !

— Oui, soupira Bénédicte, ceux qui excitent ces malheureux à l'insurrection sont coupables ! Il faut le reconnaître avec douleur. Croyez-moi, c'est une croisade sainte, bien plus qu'une croisade politique, qui a réuni sous les armes les cent mille paysans dont Cathelineau a été le généralissime. Les gentilshommes ont suivi le mouvement. Ils le dirigent aujourd'hui, mais ils ne l'ont pas provoqué. Etrange spectacle !

— Ce qu'il y a surtout de grave, de vraiment funeste dans cette insurrection, c'est qu'elle est une diversion puissante dans l'intérêt des Autrichiens, des Prussiens, des Espagnols, des Anglais, de cette masse d'ennemis du dehors qui envahissent nos frontières. Cela explique et justifie en quelque sorte toutes les colères qui éclatent contre elle : ce n'est pas une simple révolte, c'est pour ainsi dire une trahison envers la France, ce qui légitime, hélas ! les violences qui se préparent contre ce pays insurgé.

— Tout gouvernement attaqué a le droit de se défendre énergiquement, et la république a pour devoir de vaincre la Vendée. Elle y parviendra, j'en ai le ferme

savoir ; mais si l'on maîtrise les insurrections par la force, on ne pacifie les cœurs que par la clémence. Je crains qu'on ne se montre impitoyable envers ceux que nous aurons vaincus.

— Je le crains aussi, mon cher Bénédicte. Dans tous les partis qui combattent et triomphent, il y a des énergumènes qui s'exaltent dans la colère et outrepassent la rigueur des ordres qu'ils ont reçus. Ceux-là sont souvent aussi lâches que cruels. Que faire, cependant ? Les entraver, quand c'est possible. Les couvrir de mépris, quand on ne peut les empêcher d'agir. Nous, mon ami, tâchons de concilier les deux grandes vertus militaires, le courage et l'humanité. J'ai résolu, moi, de faire camper mes troupes hors des villages pour épargner aux habitants les vexations de mes soldats. Ce sera bien assez de vengeances que vont exercer contre eux les représentants en mission.

— Ah ! mon général, s'écria Bénédicte avec une vive émotion, vous n'êtes pas seulement un des plus habiles et des plus intrépides militaires de ce temps-ci, vous êtes encore une des âmes les plus loyales et les plus généreuses qui se dévouent pour l'honneur de la France à l'heure solennelle de sa régénération.

— Capitaine, dit Kléber en lui pressant les mains, je me félicite de vous avoir pour mon aide-de-camp.

(La suite au prochain numéro.)

Suivant acte sous signatures privées, en date à Saumur du 16 octobre 1869, dont l'un des doubles a été déposé pour minute à M^e Laumonier, notaire à Saumur, par acte du même jour, portant la mention suivante :

« Enregistré à Saumur, le 19 octobre 1869, folio 2, verso case 2 ; reçu deux francs, décimes trente centimes.

« (Signé) DELPECH ».
Messieurs François Poisson et Joseph Poisson, tous deux négociants, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Bilange,

Ont formé une société en nom collectif, pour continuer la maison de mercerie en gros, exploitée déjà par eux à Saumur.

La durée de la société a été fixée à dix années, à partir du 1^{er} novembre 1869.

Le siège de la société sera à Saumur, rue de la Petite-Bilange, numéros 4 et 6.

La raison et la signature sociales seront : *Poisson frères* ; et chacun des associés pourra user de la signature pour les besoins de la société.

Le fonds social comprend : Cent mille francs en marchandises, créances et capitaux, fournis par moitié par chaque associé,

Et une maison, à Saumur, rue de la Petite-Bilange, numéros 4 et 6, indivise entre les associés.

Conformément à la loi du 24 juillet 1867, une copie régulière de cet acte de société a été déposée à chacun des greffes du tribunal de commerce de Saumur et de la justice de paix du canton sud de la même ville, le 22 octobre 1869.

(432) (Signé) LAUMONIER.

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
En l'étude dudit M^e Paul Taureau,
Le dimanche 29 novembre 1869,
à midi.

EN TOTALITÉ OU PAR PORTIONS,
LA MÉTAIRIE

DES BRISEQUENOUILLES,

Située commune de Denezé, canton de Doué ; comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés et vignes, d'une contenance totale de 38 hectares 90 ares 15 centiares.

S'adresser, pour tous les renseignements et pour traiter avant l'adjudication : 1^o à M. BLOT, géomètre expert, à Gennes ; 2^o et à M^e Paul TAUREAU, dépositaire des titres. (435)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Jean.
Toutes facilités pour les paiements.
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e DENIEAU, notaire. (433)

A VENDRE

A LOUER
OU A ARRENTER
UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine.
Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage ; beaux greniers au-dessus, deux caves, cour, pompe, etc.
S'adresser, pour traiter, à M^e LE BLAYE, notaire.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE MOBILIERE

Le mercredi 27 octobre 1869, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans les bâtiments de la Providence (ancien hospice de Saumur), joignant l'église de Notre-Dame, à la vente publique aux enchères des objets dont la désignation suit :

Cent soixante bois de lits et paillasses, 80 couettes, quantité de sacs de plumes, traversins, oreillers, matelas, couvertures, couvre-pieds, chiffons ; 60 armoires, buffets, commodes, tables antiques, cordages ; deux grandes pannes, cuve, barriques, grande quantité de fer et ferraille, bassin, chaudières en cuivre et en fonte, garnitures de cheminée, planches, madriers, etc., etc., etc.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A CÉDER
POUR CAUSE DE SANTÉ,
UNE BONNE AUBERGE
bien achalandée.

S'adresser à M. GUIBERT, rue Cendrière. (401)

A LOUER
Pour Noël 1870

GRANDE ET BELLE MAISON,
TRÈS-PROPRE AU COMMERCE,
Avec ou sans écurie et remise, située rue du Marché-Noir.
Cette maison est occupée par MM. Pasquier, pharmacien, et Rivaud.
S'adresser à M. RIVAUD, aux Bains, à Saumur. (284)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.
S'adresser à M. GIRARD père.

NOUVEAUTÉS.
On demande de suite un apprenti et un jeune homme au pair.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS AUX DAMES
TRAVAIL AGREABLE ET LUCRATIF

On demande des dames désirant occuper leurs loisirs à faire de la tapisserie au canevass.
Travail bien payé.
S'adresser à M^{me} BONNIN, rue de Rouen, près du bureau de tabac, en face de la gare, à Saumur. (431)

MAGASIN DE CHAUSSURES.

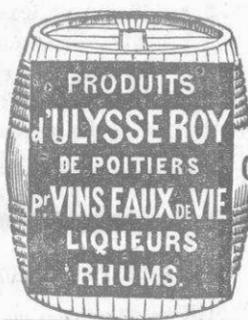
ROSSIGNOL AÎNÉ,
Rue de la Tonnelle, 16, à Saumur,
Prévient sa clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de chaussures pour la saison d'hiver pour hommes, dames et enfants.
Galoches en tous genres.
M. Rossignol aîné, qui n'a jamais cessé son travail, confectionne toujours sur mesure avec des soins tout particuliers. (429)

L'UNION DES ACTIONNAIRES

Le prix des abonnements pris pour un an au JOURNAL FINANCIER L'UNION DES ACTIONNAIRES (18, Chaussée-d'Antin, transféré actuellement, 10, place Vendôme), paraissant DEUX FOIS PAR SEMAINE, les mardi et vendredi, est réduit à 5 FRANCS, sans distinction, pour Paris et les Départements. (432)

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 francs par an, sans rien changer à ses habitudes. S'adresser franco, à MM. Sanglard et C^o, 15, place Maubert, à Paris. Joindre un timbre, pour recevoir franco, instructions et prix-courants. (420)



GLUTEN-VERON
Potage breveté
ROY & BERGER
de Poitiers.

RIELLANT,
Dentiste,
Quai de Limoges, 157, à Saumur.

PLUS DE HERNIES
Guérison Radicale
Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)
Ecrire franco à M. Mignol-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de P^{re} Simon ; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

PAR AN 25 FRANCS
JOURNAL DE L'AGRICULTURE
DE LA FERME ET DES MAISONS DE CAMPAGNE
DE L'HORTICULTURE
FONDÉ ET DIRIGÉ PAR J.-A. BARBAU.
CONSEIL DE DIRECTION SCIENTIFIQUE, POLITIQUE ET AGRICOLE :
MM. J.-A. BARBAU, BELLA, CASANOVA, GARRAU, DE GASPARI, DE KERGOULAY, LÉONIE DE LAVIGNY.
Le JOURNAL DE L'AGRICULTURE, le plus complet et le plus intéressant des journaux agricoles, paraît le 5 et le 20 de chaque mois en une livraison de 160 pages avec de nombreuses figures noires et planches coloriées.
LE MÊME JOURNAL, pris avec le bulletin hebdomadaire : 1 an, 30 fr. ; 6 mois, 16 fr. ; 3 mois, 8 fr. — Adresser lettres et mandats à M. A. SAGNIER, gérant, rue de Fleurus, 9, Paris.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(57^e ANNÉE).

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique, etc.

Edition mensuelle, paraissant le 1^{er} de chaque mois : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr.

Edition bi-mensuelle, paraissant le 16 de chaque mois : Paris. Départements.
Avec gravures et texte..... 16 fr. — 18 fr.
Avec patrons..... 15 fr. — 18 fr.
Avec gravures, texte et patrons..... 20 fr. — 24 fr.

Edition hebdomadaire (Journal des Demoiselles et Petit Courrier des Dames réunis), paraissant tous les Samedis : Avec gravures, patrons et planches de travaux avec texte explicatif..... 28 fr. — 32 fr.

Pour l'Edition mensuelle et pour les Editions bi-mensuelles, les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

Pour l'Edition hebdomadaire, les abonnements peuvent se faire par trimestre, au prix de 7 fr. 50 pour Paris et 8 fr. 50 pour les départements.

On s'abonne au JOURNAL DES DEMOISELLES en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée à vue sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un numéro spécimen de l'un des deux Journaux.
A PARIS, 1, BOULEVARD DES ITALIENS.

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des Petites Filles

(6^e ANNÉE).

LA POUPÉE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux Petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, Joujoux, Petit Théâtre, Musique, etc.

Paris, 6 fr. — Départements, 7 fr. 50.

La collection entière des cinq premières années forme cinq beaux volumes in-8°. (Chaque année coûte le même prix que l'abonnement).

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 15 novembre.

On s'abonne à LA POUPÉE MODÈLE en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un numéro spécimen de l'un des deux Journaux.

A PARIS, 1, BOULEVARD DES ITALIENS.

BOURSE DE PARIS.						
RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 23 OCTOBRE.			BOURSE DU 25 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.....	71 28	»	»	71 50	»	»
4 1/2 pour cent 1852.....	100 60	»	»	100 60	»	»
Obligations du Trésor.....	487 50	»	»	487 50	»	»
Banque de France.....	2790	»	»	2795	5	»
Crédit Foncier (estamp.).....	1672 50	»	»	1675	2 50	»
Crédit Foncier colonial.....	405	»	»	405	»	»
Crédit Agricole.....	621 25	»	1 25	620	»	1 25
Crédit Industriel.....	660	5	»	660	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).....	216 25	»	6 25	211 25	»	5
Comptoir d'esc. de Paris.....	673 75	1 25	»	675	1 25	»
Orléans (estampillé).....	935	»	»	937 50	2 50	»
Orléans, nouveau.....	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).....	1087 50	»	5	1087 50	»	»
Est.....	595	»	2 50	597 50	2 50	»
Paris-Lyon-Méditerranée.....	986 25	»	2 50	982 50	»	3 75
Lyon nouveau.....	»	»	»	»	»	»
Midi.....	615	2 50	»	615	»	»
Ouest.....	582 50	1 25	»	583 75	1 25	»
C ^o Parisienne du Gaz.....	1570	2 50	»	1567 50	»	2 50
Canal de Suez.....	427 50	»	0 25	440	12 50	»
Transatlantiques.....	»	»	»	247 50	»	»
Emprunt italien 5 0/0.....	53 10	»	20	53 10	»	»
Autrichiens.....	746 25	1 25	»	750	3 75	»
Sud-Autrich.-Lombards.....	525	1 25	»	521 25	»	3 75
Victor-Emmanuel.....	49	»	»	50	1	»
Romains.....	»	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.....	362 50	»	2 50	360	»	2 50
Saragosse.....	»	»	»	»	»	»
Séville-Xérès-Séville.....	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne.....	»	»	»	»	»	»
Compagnie immobilière.....	97	»	50	96 50	»	50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.....	339	»	»	339 25	»	»
Orléans.....	335 25	»	»	336 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.....	329 50	»	»	330	»	»
Ouest.....	329 50	»	»	329 25	»	»
Midi.....	325 25	»	»	326 50	»	»
Est.....	331 50	»	»	334	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.